



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

livres

Question écrite n° 101298

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier alerte Mme la ministre de la culture et de la communication sur les difficultés de plus en plus grande rencontrés par les libraires et les éditeurs pour envoyer des livres par la Poste. La hausse brutale des tarifs postaux pénalise lourdement l'envoi des livres. Depuis 2015, impossible de poster un ouvrage au tarif « lettre » si l'enveloppe dépasse trois centimètres d'épaisseur. Les éditeurs, les libraires et les citoyens doivent utiliser le tarif colissimo se situant entre 8 et 12 euros. Devant ce contexte, la filière du livre se mobilise pour la création d'un tarif postal destiné à l'envoi des livres en France. Un tarif est d'ailleurs déjà en vigueur pour l'envoi de livres de la France vers l'étranger, moins de 2 euros par livre. Il lui demande si elle compte agir rapidement pour garantir la diffusion de la connaissance et la circulation des idées en luttant contre ces tarifs excessifs décidés par La Poste qui a pourtant touché 990 millions d'euros sur trois ans au titre du CICE.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101298

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 décembre 2016](#), page 10208

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)